

**Autorisation d'affichage temporaire
sur les voiries communales (Formulaire de demande).**

Coordonnées de la personne responsable de l'affichage :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Nom, prénom et adresse où il y a lieu d'envoyer l'autorisation (si diffère de la personne responsable) :

.....

.....

Type d'événement :

.....

.....

Date(s) et lieu de l'événement :

.....

.....

Ce formulaire est à renvoyer :

- à la Ville de Rochefort, Service des Affaires Générales, Place Albert Ier, 1 - 5580 Rochefort
 - ou à l'adresse mail suivante : noelle.demoulin@rochefort.be ou brigitte.weis@rochefort.be
- ou par fax au 084/220.610

Pour tout renseignement jugé utile, veuillez prendre contact avec le Service des Affaires générales :

- Madame Noëlle DEMOULIN au 084/220.600
- Madame Brigitte WEIS au 084/220.627

Sur les routes régionales (ce qui est le cas de la plupart des voiries qui traversent l'entité rochefortoise), l'affichage est soumis à une autorisation du Service Public de Wallonie.

La demande doit être adressée à la Direction des Routes de Namur, District routier de Sinsin - DGO1-31-16, rue Grande Fagne, 2 - 5377 SINSIN - Tél. 083/68.82.22 - Fax 083/68.84.21.

Une copie de l'autorisation reçue de ce service doit être transmise à la Ville avant le placement de vos panneaux et affiches.